

## **APPEL A PROJETS REGIONAL "C'EST MON PATRIMOINE !" 2022 : MODALITES DE CANDIDATURE (BRETAGNE)**

**Date limite de dépôt des dossiers : 10 mars 2022**

***PROJETS : inviter les enfants et les adolescents (6/18 ans) à une découverte artistique et ludique du patrimoine hors cadre scolaire***

**Vous veillerez à faire apparaître clairement dans votre dossier :**

- le porteur de projet, son partenaire principal et les intentions partagées sur le projet
- le type de **patrimoine concerné** (monument, musée de France, site archéologique, archives ....) et la **pratique artistique associée**
- la **période d'activité** (vacances scolaires, périscolaire, extrascolaire) et la durée des activités (nombre de jours et d'heures)
- les **publics visés**  
(âges, adultes accompagnateurs (professionnels ou parents), enfants/jeunes en situation de handicap, sous main de justice, en situation de migration, habitants des quartiers prioritaires de la ville...)
- le **projet de restitution sur site** et ses dates prévisionnelles  
(projection de film, vidéo, cinéma d'animation, spectacle vivant, exposition des créations...)

### **Dépôt des demandes de subvention:**

- **pour les projets politique de la ville (au moins 60% des bénéficiaires du projet issus des QPV):** saisie sur la **plate-forme DAUPHIN**, accessible à l'adresse suivante:  
<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>



Dans le budget prévisionnel de l'action (compte 74 "subventions d'exploitation), il conviendra de sélectionner les nomenclatures suivantes pour solliciter financièrement:

- la DREETS (ex-DRJSCS): "BRETAGNE-POLITIQUE-VILLE"
- la DRAC: "BRETAGNE-CULTURE"

Le CERFA généré automatiquement à l'issue de la saisie sur DAUPHIN sera signé par le représentant legal (ou son délégataire) **et son scan impérativement envoyé aux deux adresses contacts mentionnées ci-dessous.**

- **pour les projets à destination des territoires ruraux ou des jeunes en situation spécifique (handicap, migration, justice):** adresser un **document CERFA à la DRAC** (seul financeur, si le projet est retenu), à l'adresse mail -contact ci-dessous.

**En cas de renouvellement de demande :** joindre un compte rendu financier (doc cerfa) et un bilan complet ou d'étape sur le projet soutenu en 2021.

Si le projet a été financé par la DRCS au titre de la politique de la Ville en 2021, le compte rendu financier sera à saisir directement sur DAUPHIN. Un cerfa complété sera généré automatiquement à l'issue de votre saisie.

Annexes à télécharger :

- guide utilisateur de Dauphin pour vous aider dans la saisie (pour renseignements complémentaires: [lucie.guillot@dreets.gouv.fr](mailto:lucie.guillot@dreets.gouv.fr))
- CERFA de demande de subvention + compte rendu financier CERFA

**La commission régionale de programmation se réunira le 29 mars 2022.**

### CONTACTS

► Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC) : Claire Gasparutto (pour les départements 22 et 35) et Annie Rogow (pour les départements 29 et 56) [cat.bretagne@culture.gouv.fr](mailto:cat.bretagne@culture.gouv.fr)

► Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne: Lucie Guillot [dreets-bret.polecs@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-bret.polecs@dreets.gouv.fr)